

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 juillet 2018 à 19 heures

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Procurations : 4

Absents : 3

Date convocation et affichage : 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Michel Combettes, Christine Baudouin, Laurent Puigsegur, Jacqueline Vidal, Sabine Perrier-Bonnet, André Miral, Adjoints.

Ghislaine Toupain, Marie-France Bonnet, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Nathalie Mallet Poujol, Bella Debono, Patrick Azéma, Jean-Michel Caritey, Nicolas Jourdan, Christine Delage, Bernard Dupin, Robert Trinquier, Jean-Pierre Lopez, Richard Humery, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Etienne Gaïor pouvoir à Magali Nazet Marson

Emmanuel Gaillac pouvoir à Renaud Calvat

Gaby Moulin pouvoir à Christine Delage

Thierry Ruf pouvoir à Jacqueline Vidal

Membre absent : Alexandra Di Frenna, Jean-Christophe Goulon, Juliette Hammel

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Renaud Calvat, Maire, informe les élus de la démission, en date du 26 juin, de Madame Claudine Goulon pour raisons personnelles. Il indique qu'il a procédé à la transmission de cette information à Monsieur le Préfet le 27 juin et à l'installation de Monsieur Jean-Christophe Goulon, personne suivante sur la liste menée par Jean-Pierre Lopez, dès le

29 juin. Ce dernier a été convoqué dans les délais imposés pour la présente séance. A ce jour, Monsieur Goulon ne s'est pas manifesté pour indiquer s'il souhaitait siéger.

Jean-Pierre Lopez demande ce qu'il va se passer dans le cas où Monsieur Goulon ne se présente pas. Renaud Calvat, Maire, précise qu'il a été installé d'office conseiller municipal ; s'il ne souhaite pas siéger, il doit présenter sa démission par courrier. La personne suivante de la liste sera alors installée dans les mêmes formes.

Renaud Calvat, Maire, propose ensuite aux membres présents la candidature de Madame Nachida Bourouiba en qualité de secrétaire de séance. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 4 juin 2018

Renaud Calvat, Maire, demande si les membres du Conseil ont des remarques à formuler au sujet du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Renaud Calvat, Maire, informe les membres du Conseil municipal des décisions municipales intervenues depuis la précédente séance :

- **16 mai 2018** : validation de la phase APD (avant-projet définitif) des travaux de réhabilitation et réutilisation du château de Bocaud concernant la création d'une nouvelle bibliothèque.
Montant HT des travaux subventionnables, hors agencement, honoraires compris : 620 071.10 €
- **30 mai 2018** : travaux de restauration et réutilisation du château de Bocaud – marché n° 2 -
Montant total H.T. : 2 229 732.84 €
- **31 mai 2018** : souscription de contrats d'assurance dommage ouvrage et tous risques chantier dans le cadre de la réhabilitation et réutilisation du château de Bocaud
Contrat conclu avec la compagnie SMABTP (Montpellier)
Montant dommage ouvrage : 22 200.96 € T.T.C.
Montant tous risques chantier : 4 403.53 € T.T.C.
Montant total : 26 604.49 € T.T.C.
- **05 juin 2018** : Fourniture et pose de 10 cavurnes au cimetière paysager de la Draye - Candidat retenu sur devis : EMF (St Aunès) pour un montant de 11 000 € H.T.
- **06 juin 2018** : Marché de création et impression de supports de communication
Marché à bons de commande
Lot 1 : conception et réalisation de supports de communication pour un montant annuel de 10 499 € H.T.
Lot 2 : impression et supports de communication pour un montant annuel de 16 089 € H.T.
Entreprise attributaire du marché : Société LPJ HIPPOCAMPE (Montpellier)
- **11 juin 2018** : transformation du local existant de la banque alimentaire en épicerie solidaire - Candidat retenu : courtier ILLICO (Montpellier) pour la réalisation et le suivi des travaux pour un montant de 27 244.80 € H.T.
- **13 juin 2018** : seconde consultation lot 8 (génie climatique- plomberie) du marché n° 2 de travaux de restauration et réutilisation du château de Bocaud - Titulaire du marché : Sanithermic (Castries) pour un montant de 250 000 € H.T.

- **18 juin 2018** : prestation de pyrotechnie pour le 13 juillet 2018
Candidat retenu sur devis : Art en Ciel (Pignan) pour un montant de 6 666,67 € H.T.
- **19 juin 2018** : seconde consultation lot 6 (cloisonnement - doublage) du marché n° 2 de travaux de restauration et réutilisation du château de Bocaud - Titulaire du marché : Vivian pour un montant de 153 877.70 € H.T.
- **21 juin 2018** : Modification des modes de paiement utilisés dans le cadre de la régie de recettes et d'avances du service jeunesse

Renaud Calvat, Maire, précise que l'ordre du jour comporte 9 affaires.

URBANISME

1 - Bilan annuel de la politique foncière – exercice 2017

Rapporteur du dossier : Magali Nazet-Marson

Conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, un bilan annuel des acquisitions et cessions opérées, sur le territoire communal, par la collectivité ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention, est établi. Ce bilan, annexé au compte administratif, donne lieu à une délibération du Conseil municipal.

Madame la Première Adjointe propose aux membres du Conseil municipal de statuer sur le bilan de l'année 2017 qui est joint aux présentes.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE

2 - Echange de parcelles

Rapporteur du dossier : Renaud Calvat

Il est proposé de procéder à un échange sans soulte de terrains entre les ayants droits de la succession de M. André Robert (consorts Robert) et la commune de Jacou.

Les consorts Robert cèderaient les parcelles cadastrées AP 17 d'une contenance de 3 967 m² et AP 213 d'une contenance de 1 060 m² sises lieu-dit « Les Fontes » et la commune céderait en échange, la parcelle cadastrée AV 827 sise lieu-dit « la Draye » d'une contenance de 360 m² (plan ci-annexé). Cet échange se ferait sans soulte conformément à l'avis des domaines Lido 2017-120V0979. Dans le cadre de cet échange, la commune s'engagerait, conformément au souhait des consorts Robert, à ne pas édifier de construction sur les parcelles acquises, afin de permettre la conservation de cet espace naturel. Les frais d'échange seraient supportés par moitié par les coéchangistes.

En conséquence, afin de permettre la réalisation de cette opération, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- de procéder à l'échange précité, conformément aux plans sus visé, annexés à la présente délibération ;
- de dire que les frais afférents à l'opération seront supportés par moitié par les coéchangistes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, à défaut Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE

COMMANDE PUBLIQUE

3 – Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Rapporteur du dossier : Magali Nazet-Marson

La commune fait partie du groupement de commande créé en 2005 par Hérault Energies pour ses besoins en matière d'achat d'énergie. L'élargissement du périmètre du groupement à d'autres départements de la Région Occitanie Pyrénées- Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial dudit groupement.

Madame la Première Adjointe propose donc aux membres du Conseil municipal :

- de confirmer l'adhésion de la ville de Jacou au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention (jointe aux présentes) constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la ville de Jacou, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la ville de Jacou est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la ville de Jacou est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE

FINANCES

4 - Commission d'Evaluation des transferts de charges de Montpellier Méditerranée Métropole - adoption du rapport

Rapporteur du dossier : André Miral

Conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place par délibération n°4693 en date du 24 juin 2002, modifiée par délibération n°12297 du 19 juin 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2015, a impliqué des transferts de compétences. Depuis, d'autres transferts de compétences ou d'équipements ont eu lieu et ont donné lieu à des transferts de charges et des modifications des montants d'attributions de compensations. L'évaluation de ces nouveaux transferts prévus en 2018 a été examinée lors de la séance de la CLETC du 29 mai 2018. Au cours de cette réunion, le Président de la commission a présenté le projet de rapport d'évaluation des charges transférées, qui a été débattu et approuvé par la commission.

Monsieur l'Adjoint délégué propose aux membres du Conseil municipal d'approuver ledit rapport annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE des suffrages exprimés (2 abstentions : B. Dupin et R. Trinquier)

5 - Attributions de compensation 2018 provisoires suite à la Commission d'Evaluation des transferts de charges du 29 mai 2018

Rapporteur du dossier : Magali Nazet-Marson

Le montant prévisionnel des attributions de compensation a été notifié aux communes le 26 janvier 2018. Depuis, de nouveaux transferts de charges sont intervenus en 2018.

Les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) se sont réunis le 29 mai 2018 afin de rendre leurs conclusions sur l'évaluation des charges nettes transférées à intégrer dans les attributions de compensation et a émis un avis favorable sur l'évaluation de ces charges transférées.

Compte tenu des nouvelles dispositions de l'article 81 de la loi de finances rectificative pour 2016, il est aujourd'hui possible d'inscrire une part des attributions de compensation en section d'investissement. Dans ce cadre, la CLETC a proposé aux communes membres d'établir une partie de l'AC 2018 en section d'investissement en ce qui concerne la compétence voirie-espace public, les AAGV, l'extension de réseaux pour Montpellier ou encore la médiathèque Jules Verne pour Saint Jean de Védas.

Ainsi et conformément au rapport de CLETC joint aux présentes pour information, Madame la Première Adjointe propose aux membres du Conseil municipal d'établir l'attribution de compensation fonctionnement provisoire 2018 selon le tableau ci-après :

Communes	Attribution de Compensation fonctionnement provisoire 2018	Attribution de Compensation fonctionnement provisoire 2018
	versée par la Commune à la Métropole	versée par la Métropole à la Commune
Baillargues	468 460,52	
Beaulieu	153 853,50	
Castelnau-le-Lez	2 126 479,83	
Castries	249 997,55	
Clapiers	587 385,33	
Cournonsec	85 601,42	
Cournonterral	527 253,16	
Fabrègues		142 606,71
Grabels	661 456,87	
Jacou	740 579,75	
Juvignac	1 924 868,69	
Lattes	481 000,04	
Lavérune		613 484,83
Le Crès	993 765,65	
Montaud	97 110,86	
Montferrier-sur-Lez	634 169,82	
Montpellier	41 226 615,07	
Murviel-lès-Montpellier	163 815,08	
Pérols	1 599 213,66	
Pignan	419 618,23	
Prades-le-Lez	719 631,29	
Restinclières	195 232,82	
Saint-Brès	194 839,17	
Saint-Drézéry	166 379,87	
Saint-Geniès-des-Mourgues	190 263,43	
Saint-Georges-d'Orques	299 787,35	
Saint-Jean-de-Védas	1 047 225,26	
Saussan	168 187,65	
Sussargues	237 847,33	
Vendargues		1 403 004,12
Villeneuve-lès-Maguelone	495 795,84	
TOTAL	56 856 435,04	2 159 095,66

Madame la Première Adjointe propose également d'établir l'attribution de compensation investissement provisoire 2018 selon le tableau ci-après :

Communes	Attribution de Compensation investissement provisoire 2018	Attribution de Compensation investissement provisoire 2018
	versée par la Commune à la Métropole	versée par la Métropole à la Commune
Baillargues	94 905,00	
Beaulieu	22 780,00	
Castelnau-le-Lez	14 189,00	
Castries	92 053,00	
Clapiers	3 983,00	
Cournonsec	25 013,00	
Cournonterral	60 586,00	
Fabrègues	13 150,00	
Grabels	15 217,00	
Jacou	4 876,00	
Juvignac	217 537,00	
Lattes	380 986,00	
Lavérune	2 092,00	
Le Crès	133 070,00	
Montaud	18 683,00	
Montferrier-sur-Lez	2 616,00	
Montpellier	4 328 463,00	
Murviel-lès-Montpellier	23 413,00	
Pérols	338 200,00	
Pignan	74 343,00	
Prades-le-Lez	26 269,00	
Restinclières	16 365,00	
Saint-Brès	2 046,00	
Saint-Drézéry	39 378,00	
Saint-Geniès-des-Mourgues	24 175,00	
Saint-Georges-d'Orques	10 773,00	
Saint-Jean-de-Védas	257 051,00	
Saussan	1 066,00	
Sussargues	24 442,00	
Vendargues	12 391,00	
Villeneuve-lès-Maguelone	19 184,00	
TOTAL	6 299 295,00	0,00

En conséquence, Madame la Première Adjointe propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le montant de l'attribution de compensation provisoire 2018 tant en fonctionnement qu'en investissement, conformément aux tableaux sus visés.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE des suffrages exprimés (2 abstentions : B. Dupin et R. Trinquier)

6 – Associations locales –Subventions pour l'année 2018

Rapporteur du dossier : Michel Combettes

La commune de Jacou accompagne depuis de nombreuses années ses associations, pour développer la culture et la pratique du sport pour tous et soutient les projets portés par les offices municipaux de la culture (OMC) et du sport (OMS). Dans le cadre de leurs activités, les associations sollicitent chaque année une aide financière en joignant à leur demande un dossier retraçant leurs projets et leurs sources de financement.

Un crédit d'un montant de 150 300 €, destiné aux associations Jacoumardes est inscrit au budget primitif 2018, sur le compte 6574, dont 76 000 € restent à affecter.

Afin d'effectuer une ventilation individuelle de ce crédit, Monsieur l'Adjoint délégué invite les membres du Conseil municipal :

- à se prononcer sur les montants d'aides figurant en annexe à attribuer aux différentes associations,
- à autoriser Monsieur le Maire ou à défaut Madame l'Adjointe déléguée aux finances à procéder aux versements des aides auprès des associations bénéficiaires.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE conformément au tableau ci-après

Associations	Propositions 2018	Elus ne prenant pas part au vote
ABPF (Amicale Bénévoles Prévention des Feux)	350,00 €	M.F. Bonnet
AHPAJ (Amis de l'Histoire et du Patrimoine de Jacou)	750,00 €	J. Vidal, S. Perrier-Bonnet, T. Ruf
Amicale bouliste	800,00 €	
ARSEL (asso retraite sportive)	500,00 €	J. Vidal, G. Moulin, A. Miral
Association sportive du collège de jacou	200,00 €	M. Nazet-Marson, N. Jourdan, E. Gaillac
Caravane	300,00 €	
Car à Pattes	100,00 €	
Chasseurs défenseurs de l'environnement	500,00 €	
Club des aînés	1 250,00 €	
Club taurin (La Fé Di Biou)	700,00 €	G. Moulin, M. F. Bonnet, J.P. Lopez
Comité de Jumelage	1 200,00 €	M. Combettes, L. Puigségur, G. Moulin, A. Miral, G. Toupain, M. F. Bonnet, B. Debono, C. Delage
Comité d'organisation du concours de la Résistance - Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	100,00 €	

Associations	Propositions 2018	Elus ne prenant pas part au vote
Coop école maternelle (affiliée à l'OCCE 34)	800,00 €	
Coop école primaire (USEP Condorcet)	800,00 €	
Couleurs du monde (parrainage Inde Madagascar)	250,00 €	
Dynamic Temps Libre	500,00 €	
Eclaireurs EEUDF	250,00 €	
FCPE collège de JACOU	200,00 €	N. Jourdan, E. Gaillac
FCPE école de JACOU	250,00 €	
Formad Environnement	200,00 €	
Ja Cool Cœur	250,00 €	
Jacou Athletic Clapiers Le Crès hand ball (JACCHB)	7 000,00 €	M. Nazet-Marson
Jacou Boxing Club	850,00 €	
Jacou Jardins Familiaux	500,00 €	J. Daures
Jacou Qwan ki do	700,00 €	
Jacou sports boules	350,00 €	
Jonetsu Karatédo laido	700,00 €	
Lam Son Vo Dao	200,00 €	N. Mallet-Poujol
L'Atelier Danses	300,00 €	
Le Verger du Carbet	250,00 €	C. Baudouin, S. Perrier-Bonnet, G. Moulin, M.F. Bonnet, T. Ruf, N. Mallet-Poujol, R. Calvat
Les Pattounes de Jacou	200,00 €	
Les Rabbits	200,00 €	
MJC Jacou	12 500,00 €	M. Nazet-Marson, M. Combettes, M.F. Bonnet, B. Debono, N. Jourdan
OMC Jacou	10 500,00 €	B. Debono, J.M. Caritey
OMS Jacou	9 000,00 €	M. Combettes
Orchestre Harmonie Montpellier-Jacou	2 500,00 €	G. Moulin
Rugby club de Jacou	6 200,00 €	
Sonrisas y sol de Espana	700,00 €	G. Moulin, G. Toupain, M.F. Bonnet, N. Bourouiba, J. Daures
Sporting Club	9 200,00 €	J.M. Caritey
Tambourin club de Jacou	700,00 €	
Tennis club de Jacou	2 500,00 €	M.F. Bonnet, P. Azéma
Union Nationale des Combattants	400,00 €	G. Toupain
TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES	75 700,00 €	

7 – Demande de subvention pour l'achat d'une console numérique – salle la Passerelle

Rapporteur du dossier : Jean-Michel Caritey

Depuis 2011, la salle de spectacle La Passerelle accueille du spectacle vivant et des séances de cinéma. Afin d'offrir de nouvelles possibilités de travail aux artistes et aux associations, d'optimiser les interventions du régisseur pour continuer à proposer des spectacles de qualité au public et de s'orienter vers les nouvelles technologies, la commune souhaite améliorer cet équipement culturel en se dotant d'une console numérique pour un montant de 5 639,36 € HT (6 767, 23 € TTC).

Afin d'aider la commune à la réalisation de cet ouvrage, Monsieur le Conseiller Municipal délégué propose aux membres du Conseil municipal :

- de solliciter les aides financières les plus larges possibles auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

8 – Modification du tableau des effectifs – création d'emploi

Rapporteur du dossier : Jacqueline Vidal

L'organisation actuelle des rythmes scolaires, mise en œuvre dès la rentrée de 2013, est maintenue. Les temps d'accueil périscolaires demeurent inchangés. Cette décision justifie la pérennisation d'un emploi au sein de l'équipe d'animation.

Par conséquent, Madame l'Adjointe déléguée propose aux membres du Conseil municipal de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (30/35^{èmes}), les crédits nécessaires à la dépense étant prévus au budget 2018.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE

VIE ASSOCIATIVE

9 - Convention avec le Club Taurin « La Fé di Biou »

Rapporteur du dossier : Jacques Daures

Le Club taurin La Fé Di Biou organise en partenariat avec la mairie de Jacou des manifestations taurines tout au long de l'année. Afin de déterminer les moyens humains et financiers mis à disposition par chacune des parties, une convention doit être établie entre le Club Taurin La Fé di Biou et la Commune de Jacou.

Ainsi, Monsieur le Conseiller municipal délégué propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention joint aux présentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale, à signer cette convention ou tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'UNANIMITE, Marie-France Bonnet, Gaby Moulin et Jean-Pierre Lopez ne prenant pas part au vote

Fin de séance à 20 h 31